

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES  
(PPRT)

LIÉ À L'ÉTABLISSEMENT PRIMAGAZ

COMMUNE DE CARROS

Carte des intensités  
des feux de nuage

Le Préfet

Adolphe COLRAT

Echelle : 1/2500

Août 2015

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 16 octobre 2009

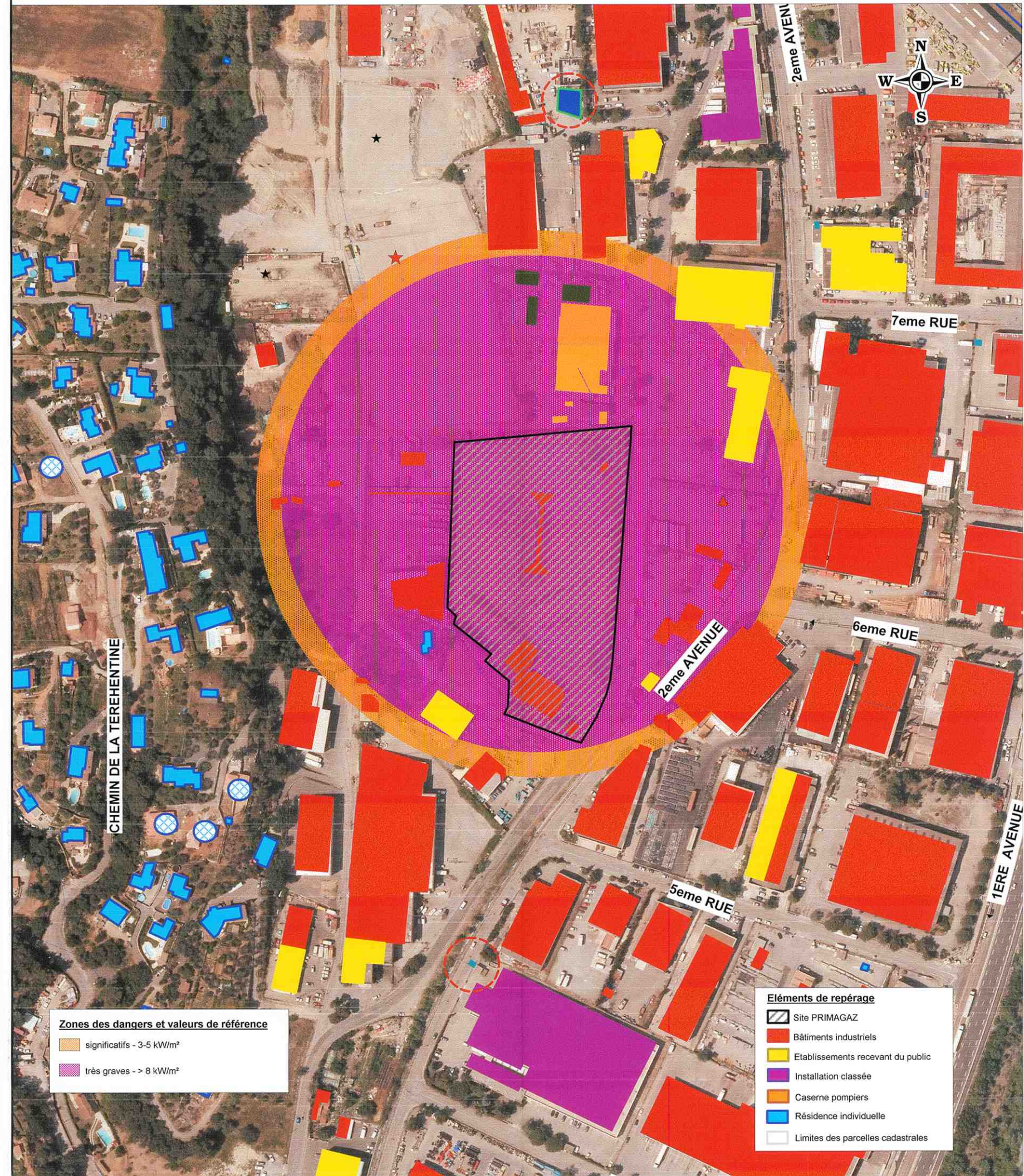
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 février 2015

ENQUÊTE DU : 20 avril 2015 AU : 22 mai 2015

APPROBATION DU PPRT : 21 SEP. 2015

- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PACA -

- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES -



Zones des dangers et valeurs de référence

significatifs - 3-5 kW/m<sup>2</sup>

très graves - > 8 kW/m<sup>2</sup>

Éléments de repérage

-  Site PRIMAGAZ
-  Bâtiments industriels
-  Établissements recevant du public
-  Installation classée
-  Caserne pompiers
-  Résidence individuelle
-  Limites des parcelles cadastrales